



Communiqué de presse – Bobigny, le 30 novembre 2022

Pose de la première pierre du bassin de rétention du ru Saint-Baudile en Seine-Saint-Denis

Ce mercredi 30 novembre a eu lieu entre Gagny et Neuilly-sur-Marne, en Seine-Saint-Denis, la pose de la première pierre du futur bassin de rétention du ru Saint-Baudile. Livré au printemps 2024, ce bassin limitera les risques d'inondations, réduira les rejets d'eaux polluées dans la Marne et contribuera à rendre possible la baignade dans la Seine et la Marne, en vue notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques et de leur héritage.

Étaient présent.e.s pour la pose de cette première pierre, M. **Jacques WITKOWSKI**, Préfet de la Seine-Saint-Denis, M. **Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, M. **Belaïde BEDREDDINE**, Vice-président du Département chargé de l'Écologie urbaine et Vice-président du SIAAP (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne), et M. **Rolin CRANOLY**, Maire de Gagny.

Une capacité de stockage de 30 000m³

Comme de nombreux autres cours d'eau en Seine-Saint-Denis, le ru Saint-Baudile est un ancien ruisseau qui a été peu à peu canalisé durant le 20^{ème} siècle et intégré au réseau d'assainissement départemental. Lors de pluies très fortes, il déborde, créant régulièrement des inondations dans le secteur de Gagny et de Neuilly-sur-Marne. **Le futur bassin de rétention a pour double objectif de lutter contre ces inondations et de réduire la pollution rejetée dans la Marne.**

Ce bassin, enterré et étanche, permettra un **stockage utile de 30 000m³**. De forme oblongue, il fera 25 mètres de profondeur, 60 mètres de long, 30 mètres de large, et sera complété de 819 mètres linéaires de collecteurs (évacuation, vidange et alimentation).

Les travaux sont menés par 4 groupements d'entreprises menés par les sociétés Razel Bec, Eiffage Génie Civil, EITM et Inéo, sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du Département de la Seine-Saint-Denis, pour une mise en service prévue au printemps 2024. Le coût global du projet est de 53 millions d'euros (TTC), financés par le Département de la Seine-Saint-Denis (19M€), l'Etat, via l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (19 M€), et le SIAAP, Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (15 M€).

Contribuer à l'assainissement de la Marne et de la Seine dans la perspective des JOP 2024 et de leur héritage

Les épreuves de triathlon, para-triathlon et de natation marathon (nage en eau libre) des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 auront lieu dans la Seine, à Paris, au niveau du pont Alexandre III. Pour permettre à ces épreuves de se dérouler en milieu naturel, et ainsi renouer avec l'esprit des premières éditions des Jeux de l'ère moderne, les eaux de la Seine et de la Marne doivent être aux normes concernant la baignade.

C'est tout l'objectif du Plan Qualité de l'Eau et Baignade, copiloté par la Préfecture de la région Ile-de-France, la Préfecture de Paris et la Mairie de Paris, et auquel le Département de la Seine-Saint-Denis s'est associé en signant un protocole en octobre 2019. Ce protocole définit comme axes de travail la mise en conformité de la collecte des eaux usées par la création et la rénovation de réseaux publics et par la correction des mauvais branchements publics et privés, ainsi que la construction d'ouvrages de régulation et d'amélioration de réseaux d'eaux usées, tel que le bassin de rétention du ru Saint-Baudile.

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du « Plan d'investissement bassin » adopté en 2018 par le Département de la Seine-Saint-Denis et doté de 100 millions d'euros, afin d'optimiser la gestion des 700 kilomètres de réseau d'assainissement départemental. Le Département gère aujourd'hui 33 bassins de rétention, travaille actuellement à la reconstruction d'un bassin (Maurice Audin à Clichy-sous-Bois), à la création de 2 autres (Ru Saint-Baudile à Gagny, Fontaine des Hanots à Montreuil), et projette la création de 5 autres bassins à l'horizon 2030.

Cartographies sur les bassins de rétention en Seine-Saint-Denis à télécharger

<https://we.tl/t-h1RDLKEZHk>

« Alors que les changements climatiques ont de plus en plus d'impact dans notre quotidien, le bassin du ru Saint-Baudile, le deuxième plus grand du Département, sera essentiel pour faire face aux risques accrus d'inondations, mais aussi pour contribuer à rendre nos cours d'eau plus propres et « baignables ». C'est un enjeu évident pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans lesquels la Seine-Saint-Denis est pleinement engagée, mais aussi pour que chacun et chacune puisse profiter d'îlots de fraîcheur sur le territoire. Une nécessité accrue en Seine-Saint-Denis, territoire très urbanisé. Avec Belaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'Ecologie urbaine, je remercie l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SIAAP de nous aider à financer ce nouveau bassin de rétention. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82